



BULLETIN D'ADHESION CHANT 2023/2024

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TEL. : _____

E.MAIL : _____

Membre de l'Association _____ adhérente au Roi de l'Oiseau, s'engage :

- 1- A verser annuellement une somme de 5 € au titre de l'adhésion à l'association. Ce montant pourra être actualisé chaque année lors de l'Assemblée Générale.
- 2- A s'acquitter du montant des cours
- 3- A restituer le savoir faire acquis pendant la durée des fêtes, La Pousinade prenant à sa charge la moitié des frais de formation.

ADHESION 5 € (si déjà adhérent 2023, préciser atelier concerné)

16 COURS 80 €

TOTAL _____ € (un seul ou jusqu'à 4 chèques)

Datés du jour de la rédaction avec au dos dates d'encaissement souhaitées

Merci de libeller vos chèques au nom de « Association La Pousinade » et de les adresser ou les déposer à : La Pousinade – 29, rue Raphaël – 43000 Le Puy en Velay